ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE 2022

22 octobre 2022

Sur convocation par voie d'affichage en date du 10/10/2022, les membres de l'association se sont réunis le 22/10/2022 à 17H00 au gymnase Charles REUTENAUER à Amnéville-les-Thermes en Assemblée Générale Extraordinaire conformément à l'article 9.2 des statuts sous la présidence de Mme Kheira DOS SANTOS. Elle est assistée par un secrétaire de séance, M Marc ENGEL, secrétaire de l'association. Il a été établi une feuille d'émargement, annexée au procès-verbal, et signée par les membres présents en leur nom, en tant que représentant légal d'un membre de moins de 16 ans ou en tant que mandataire.

37 membres électeurs sont présents ou représentés pour 233 membres électeurs possible sur les 276 membres. L'Assemblée Générales Extraordinaire ne peut pas délibérer valablement sur l'ordre du jour ci-après conformément à l'article 9.2.2 des statuts :

1. Modifications de Statuts de l'association aux articles suivants :
    - 2 – Objet et but
    - 6.3 - Perte de la qualité de membre
    - 6.4 – Procédure disciplinaire
    - 7 – Cotisation
    - 9.1.2 – Procédure et conditions de vote (AG Ordinaire)
    - 9.1.5 - Organisation (AG Ordinaire)
    - 9.2.3 – Organisation (AG Extraordinaire)
    - 10.2 – Conditions d'accès (Comité Directeur)
    - 11.2.4 – Responsable Sportif (Rôle)
    - 11.2.5 – Responsable Technique et Logistique (Rôle)
2. Modifications du Règlement Intérieur de l'association aux articles suivants :
    - 1 – Préambule
    - 3 – Inscription ➔ Adhésion
    - 4 – Cadres ➔ Entraîneurs et Aides
    - 5 – Organisation des activités
    - 6 – Organisation des compétitions
    - 8 – Responsabilités, droits et devoirs du membre
    - 9 – Sanctions ➔ Procédure et Sanctions

Madame Kheira DOS SANTOS, Présidente, déclare à 17h15 que l'Assemblée Générale Extraordinaire est reportée à une date ultérieure pour cause de quorum non atteint, celui-ci était de 47 électeurs présents ou représentés (1/5 des membres électeurs). La nouvelle date sera communiquée par voie d'affiche conformément aux statuts en vigueur.

Marc ENGEL, secrétaire, profite de l'occasion avant débuter l'Assemblée Générale Ordinaire, de faire un tour des changements réalisés dans les statuts et le règlement intérieur.

1 Modification des Statuts

M. Marc ENGEL, secrétaire, rappelle explique les rôles des statuts dans la vie de l'association et présente la proposition de modification des ceux-ci.

Les rôles des statuts dans la vie d'une association sont :

- l'acte de naissance d'une association ;

- la définition de l'objectif d'une association ;
- la définition de règles de fonctionnement d'une association.

Les raisons qui ont amené le Comité Directeur à proposer la modification des statuts de l'association :

- clarifier les règles et modalités de la perte de la qualité de membres ;
- apporter des précisions complémentaires à certains articles ;
- corriger quelques erreurs, inconsistances ou oublis qui sont restés malgré plusieurs relectures.

Les principes qui ont prévalus reste lors de la correction des statuts ont été les suivants :

- responsabilité ;
- respect ;
- pragmatisme ;
- pérennisation.

2 Modification du Règlement Intérieur

M. Marc ENGEL, secrétaire, explique et présente la proposition de modification du Règlement Intérieur de l'association.

Il est rappelé que le Règlement Intérieur a pour objet de préciser les statuts de l'association.

Les raisons qui ont amené le Bureau à proposer la modification du Règlement Intérieur de l'association sont :

- de tenir compte des modifications apportées aux statuts ;
- d'ajuster certaines règles suite à la refonte de la saison dernière.

Même s'il précise les statuts, le règlement intérieur n'offre qu'un cadre général tout en laissant une marge de manœuvre au Comité Directeur qui peut s'adjoindre de règlements complémentaires plus précis qui eux sont sous sa propre responsabilité pour organiser la mise en œuvre concrète et cela de saison en saison sans devoir passer par une Assemblée Générale Extraordinaire.

Madame Kheira DOS SANTOS, Présidente, invite à 17h23 l'assemblée à patienter quelques minutes avant de poursuivre avec l'Assemblée Générale Ordinaire.

Mme DOS SANTOS Kheira Présidente	M ENGEL Marc Secrétaire